



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE CARCASSONNE

ARRÊTÉ

N° : 2026-0054

Service :
Direction Générale des Services

FERMETURE DES CIMETIÈRES DE LA VILLE

Le Maire de la Ville de Carcassonne, Chef-lieu du Département de l'Aude ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté municipal n° 2025-0059 en date du 27 février 2025 portant règlement général de police des cimetières ;

Compte tenu de l'alerte orange « vents violents » sur le département de l'Aude et des risques de chutes d'arbres dus aux sols détrempés ;

Compte tenu qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers des cimetières ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

A compter du 19 février 2026 à 12h00 et ce jusqu'au 20 février 2026 à 8h00, les cimetières La Conte, Saint-Michel, La Cité, Saint-Vincent, Montredon, Montleun, Maquens, Villalbe et Grèzes-Herminis seront fermés sauf pour les opérateurs venant déclarer les décès au cimetière La Conte avec un stationnement des véhicules en extérieur.

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services à la Population, le Directeur de la Tranquillité Publique et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260219-2026-0054-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2026

Publication : 19/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Carcassonne, à l'hôtel de Ville,
Le 19 février 2026

L'Adjoint au Maire,
Jean-Louis BES



Conformément à l'article R421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant auprès de la collectivité signataire du présent document.